

Lettre de M. l'abbé de Cacqueray aux prêtres du District de France au sujet de la Déclaration du 27 juin 2013

Publié le 2 juillet 2013 · R.P. Joseph (Abbé de Cacqueray) · 8 min de lecture

Cher Monsieur l'abbé,

La Déclaration doctrinale des évêques de la Fraternité du 27 juin 2013 exprime avec netteté et avec force le combat de la Foi qu'elle doit livrer dans les circonstances de la crise dans l'Eglise où elle est amenée à vivre.

La vérité catholique et la dénonciation des hérésies et de la perversion de l'esprit de ce temps d'apostasie s'y trouvent exposées. Il faut prier pour que cette Déclaration aide les autorités de l'Eglise à se rendre enfin compte de la dissolution toujours plus grave de la Foi catholique où les conduisent les erreurs du concile Vatican II. Il faut espérer également qu'elle confortera nos fidèles dans leur attachement à cette unique vérité catholique et qu'elle les réconfortera.

Après avoir retiré la Déclaration doctrinale du 15 avril 2012 et après avoir rappelé les positions de la Fraternité dans la dernière Lettre aux amis et bienfaiteurs, notre Supérieur général communique maintenant cette autre Déclaration. Qu'il en soit vivement remercié. Donnée à l'occasion des 25 ans des sacres épiscopaux de 1988 et dans le sillage des entretiens doctrinaux avec le Saint Siège, elle revêt une importance historique pour réaffirmer la nature du combat à mener.

Quelles que soient les difficultés et les inquiétudes de ces deux dernières années, constatons dans ce texte que les positions de la Fraternité sont clairement exprimées.

Cependant, comme le paragraphe 11 de ladite Déclaration a provoqué certaines interrogations, j'en profite pour y apporter quelques précisions. Ce paragraphe se contente d'exposer deux évolutions possibles des autorités romaines. La première est que ces autorités reviennent bientôt à la Tradition et à la Foi de toujours. La seconde conjecture une phase intermédiaire où Rome reconnaîtrait à la Fraternité le droit de professer intégralement la Foi et de rejeter les erreurs qui lui sont contraires, avec le droit et le devoir, reconnus à la Fraternité, de s'opposer publiquement aux erreurs et aux auteurs d'erreurs, quels qu'ils soient.

Il est important de noter qu'il n'est aucunement dit, dans ce deuxième cas de figure – fort hypothétique au demeurant – que la Fraternité accepterait alors sa reconnaissance canonique « *ipso facto* ». Les circonstances seraient alors minutieusement étudiées pour voir ce qu'il est prudent de faire ou de ne pas faire pour contribuer au bien de l'Eglise.

Par ailleurs, en aucune manière la déclaration du 27 juin ne fait la **demande** de pouvoir s'opposer aux erreurs et aux fauteurs d'erreurs, pour la bonne raison qu'elle n'a nullement besoin de l'autorisation de Rome pour le faire comme elle l'a toujours fait jusqu'ici. Elle espère simplement que Rome lui en reconnaîtra un jour le droit, mais ce droit, elle sait qu'elle le possède déjà. Elle espère même que Rome lui en fera un devoir, mais ce devoir, elle sait qu'il lui incombe dès à présent.

Enfin, après avoir moi-même posé la question à nos Supérieurs, je me suis entendu répondre que cette seconde hypothèse supposerait un pape qui ne serait plus moderniste, un pape qui serait donc dégrisé des erreurs libérales et modernistes, mais qui se trouverait très faible et isolé. Voilà quel est le pape qui pourrait nous reconnaître **explicitement** le droit et le devoir de nous opposer **publiquement** aux erreurs et aux fauteurs d'erreurs, sans qu'il soit encore question de reconnaissance canonique.

Le texte de la Déclaration ne répond-il pas d'ailleurs lui-même à cette interrogation ? Je crois que oui. Car il semblerait contradictoire qu'un pape toujours moderniste et libéral fasse à la Fraternité un droit et même un devoir de s'opposer publiquement aux erreurs et aux fauteurs d'erreurs (c'est-à-dire à lui-même, qui serait toujours prisonnier de ces erreurs).

Prenons un exemple tiré du monde de l'entreprise. Dans le droit du travail, on parle de « faute lourde » lorsqu'un des employés commet une action particulièrement grave, dirigée contre le bien commun de son entreprise. Cette faute particulièrement grave doit être immédiatement sanctionnée par une mise à pied, en attendant un licenciement. On ne conçoit donc évidemment pas qu'un chef d'entreprise fasse à l'un de ses employés le droit et le devoir de commettre des « fautes lourdes » contre son entreprise !

C'est pourtant ce que ferait un pape libéral ou moderniste s'il reconnaissait à notre Fraternité le droit et même le devoir d'attaquer les erreurs et les fauteurs d'erreurs dans l'Eglise. Cela reviendrait à ce qu'il reconnaisse à la Fraternité le droit et le devoir de commettre des fautes lourdes, non pas contre l'Eglise certes, mais contre l'église conciliaire et contre lui-même. En réalité, un tel pape, à moins qu'il ne soit devenu fou, serait « redevenu catholique » pour ainsi favoriser les attaques contre cette église conciliaire.

Bien sûr, on peut toujours se demander si cela ne pourrait pas aussi dissimuler une tactique ou si ce pape ne désignerait pas, par les mots de libéralisme et de modernisme, autre chose que ce qu'ils sont réellement. Tout est possible et tout serait à soupeser attentivement dans un tel cas. Mais, c'est justement pour ce motif que la Déclaration se garde bien de dire que la conséquence serait notre acceptation d'une reconnaissance canonique.

Il serait vraiment paradoxal et une œuvre du diable que de vouloir quitter la Fraternité alors qu'une telle Déclaration vient d'être produite. C'est sous la houlette de notre Supérieur général, et non pas en francs-tireurs, que nous devons continuer à mener le combat de la Foi.

Combattons donc fermement, de tout notre cœur, en nous appuyant en particulier sur cette Déclaration. Combattons avec intelligence et prudence, avec esprit surnaturel et dans l'obéissance à nos Supérieurs. Combattons pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes qui nous sont confiées.

Combattons sans zèle amer, sans lassitude et sans aigreur. S'il arrive que nous pensions que nos Supérieurs ne s'y prennent pas comme il faut dans le combat, n'hésitons pas à nous en ouvrir à eux mais ne murmurons pas entre nous.

Du moment que l'étendard de la Foi est fièrement déployé contre les hérésies et la folie du monde moderne, sachons passer sur tout ce qui reste accessoire et accidentel. Nous avons déjà bien de la chance d'être, en ces temps d'apostasie, les membres de cette phalange de prêtres catholiques qui défendent l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Si nous croyons avoir été parfois victimes d'injustices ou d'incompréhensions, ou si nous le sommes réellement, demandons la grâce de savoir nous en réjouir et offrons-les en sacrifices pour ce grand combat de notre Foi.

Nous espérons de tout cœur que cette Déclaration doctrinale permettra à ceux qui ne sont plus avec nous, évêque, anciens membres de la Fraternité ou communautés amies, de revenir au bercail. Nous citons spécialement l'abbé Olivier Rioult. Puisse cette Déclaration doctrinale du 27 juin 2013 l'aider désormais à comprendre que ses conférences dénoncent à tort la trahison et le ralliement de la Fraternité.

Nous invitons donc chacun à demeurer ferme dans la Foi et à ne pas penser qu'il existerait comme « un état de nécessité dans l'état de nécessité », qui dispenserait désormais de demander des autorisations et qui permettrait de prendre n'importe quelle initiative.

A ce propos, je signale que le livre composé par l'abbé Pivert n'a pas été interdit de diffusion par la Maison générale. C'est une rumeur dénuée de fondement, véhiculée par le « Courrier de Tychique » de Monsieur Max Barret, qui a affirmé que je l'aurais laissé se vendre contre l'autorisation de nos Supérieurs. La réalité est que nos Supérieurs ne m'ont pas demandé de retirer ce livre de la diffusion. J'ai demandé à Monsieur Barret de bien vouloir rectifier cette inexactitude.

Enfin, j'ai la joie de vous annoncer le lancement du site « *vatican2enquestions* » le lundi 1^{er} juillet 2013, en ce vingt-cinquième anniversaire, presque jour pour jour, des Sacres de 1988.

J'avais eu l'occasion, lors de la dernière session des prieurs à Flavigny, d'expliquer les motifs à l'origine de cette initiative. Ce site nous permettra, en particulier, de montrer que l'essentiel de tout ce qui se dit et se fait au nom de l'Eglise, aujourd'hui, trouve ses véritables racines dans le Concile. J'ai eu la joie de pouvoir montrer ce matin à Nos Seigneurs Fellay et de Galarreta, de passage à Suresnes, ce site nouvellement ouvert.

Je vous prie de bien vouloir agréer, cher Monsieur l'abbé, l'expression de toute mon espérance et de mon dévouement sacerdotal dans le Cœur Dououreux et Immaculé de Marie,

Suresnes, le 2 juillet 2013

Abbé Régis de CACQUERAY, Supérieur du District de France de la FSSPX



declaration-du-27-juin-2013-02-juillet-2013

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France